

COMMUNIQUE DU MAIRE

LE MAIRE DE MARGUERITES

- après avoir lu le « protocole sanitaire et le guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires » reçu le dimanche 03 mai à 16 h.
- après avoir concerté les représentants des parents d'élèves et les directeurs d'école, le lundi 04 mai, les responsables politiques des différents groupes du Conseil Municipal, le mercredi 06 mai.
- après avoir rencontré individuellement le directeur et les directrices de nos écoles et avoir pris connaissance de leur plan de réouverture, les mercredi 06 et jeudi 07 mai.
- après un entretien avec la direction du centre social, le mercredi 06 mai, relatif aux possibilités d'accueil périscolaire et extrascolaire.

DECIDE

- l'ouverture des cinq écoles est fixée au lundi 18 mai. L'organisation éducative relevant des prérogatives de l'Education Nationale, les directives vous seront communiquées par le directeur et les directrices de ces écoles.
- l'accueil périscolaire sera assuré, dans les conditions habituelles, à compter de cette même date (inscription sur le portail famille ou par courriel : accueil@marguerittes.fr).
- la restauration scolaire sera assurée dans les mêmes conditions.

Dans le cadre du conventionnement avec le centre social, une organisation sera mise en place pour permettre l'ouverture du centre de loisirs durant les vacances d'été 2020.

